

Parcours usager

Vous êtes un PARTICULIER

1 **Souscription à un abonnement fibre**

Vous contactez un opérateur commercial.

2 **Échec d'intervention technique**

Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



3 **Connexion au site de l'ASP**

Sur le site de l'ASP, vous déposez :

- votre attestation d'échec de raccordement
- votre pièce d'identité (ou via France Connect)
- votre numéro fiscal pour tester votre éligibilité.

4 **Attribution d'aide et recherche d'un prestataire**

Si vous êtes éligible, l'ASP vous notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. Vous contactez une entreprise de travaux de votre choix ou conseillée par votre opérateur.

5 **Facturation des travaux**

L'entreprise prestataire vous facture le montant des travaux, minoré de votre forfait d'aide (généralement sans reste à charge).

6 **Raccordement à la fibre**

Une fois les travaux réalisés, vous recontactez votre opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.

critères d'éligibilité



Logement individuel et résidence principale
dans une commune concernée par la
fermeture du réseau cuivre
d'ici le 31 janvier 2027



< 29 316 €
Quotient familial
du foyer fiscal
(avis 2025 sur les revenus 2024)